

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS**  
**Bâtiment Athéna – Technopole d'ARCHAMPS – 74 160 ARCHAMPS**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq mars à vingt heures,  
le **Conseil communautaire**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux de la Communauté de Communes du Genevois à Archamps, sous la Présidence de Monsieur Pierre-Jean CRASTES, Président.

Nombre de membres :  
en exercice : 49  
présents : 35  
procurations : 9  
votants : 44

Date de convocation :  
12 mars 2024

**PRESENTS** : S. BEN OTHMANE, G. ZORITCHAK, M. GENOUD, Nathalie LAKS, Nicolas LAKS, J-L. PECORINI, P-J. CRASTES, A. CUZIN, S. KARADEMIR, E. ROSAY, M. GRATS, L. VESIN, L. DUPAIN, V. LECAUCHOIS, J. BOUCHET, M. DE SMEDT, I. ROSSAT-MIGNOD, D. JUTEAU, D. CHAPPOT, J-C. GUILLON, D. BESSON, P. DURET, S. DUBEAU, E. BATTISTELLA, B. FOL, A. MAGNIN, H. ANSELME, C. DURAND, J. LAVOREL, L. CHEVALIER, S. RODRIGUEZ, F. de VIRY, M. SECRET, F. BENOIT, F. GUILLET

**REPRESENTES** : A. RIESEN par G. ZORITCHAK, V. LECAQUE par L. CHEVALIER, M. SALLIN par M. GRATS, C. VINCENT par L. VESIN, S. LOYAU par V. LECAUCHOIS, J. CHEVALIER par D. CHAPPOT, G. NICOD par D. BESSON, J-P. SERVANT par E. BATTISTELLA, A. AYEB par A. MAGNIN

**EXCUSEE** : M-N. BOURQUIN

**ABSENTS** : C. CACOUAULT, P. CHASSOT, M. MERMIN, C. MERLOT

Secrétaire de séance : Madame Joëlle LAVOREL

**Délibération n° c\_20240325\_soc\_36**

**8.5. POLITIQUE DE LA VILLE – HABITAT – LOGEMENT**

**CONTRAT DE VILLE 2024-2030**

Le Conseil,

*Vu l'exposé de Madame Vincent, 2ème Vice-Présidente, et de Madame Fol, 9ème Vice-Présidente*

La nouvelle géographie prioritaire établie en 2014-2015 a intégré pour la première fois un quartier de la Communauté de Communes du Genevois (CCG) en politique de la ville. Le quartier Saint-Georges/Route de Thairy sur la commune de Saint-Julien-en-Genevois réunissait en effet les deux critères cumulatifs nécessaires : un nombre minimal de 1 000 habitants et un écart de développement économique et social apprécié au regard du critère de revenu des habitants. Ce nouveau périmètre est donc entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Par ce contrat, l'État actait que la commune de Saint-Julien-en-Genevois avait en son sein des habitants qui connaissaient une très grande précarité économique et sociale.

Ce premier contrat a permis de développer une politique sociale de proximité en créant de nouveaux services : une médiation sociale pour accompagner les habitants, un Programme de Réussite Éducative (PRE) pour accompagner les enfants les plus en difficultés et également un réseau de partenaires sociaux pour permettre la mise en œuvre d'actions spécifiques au quartier. En outre, l'obligation de créer un conseil citoyen a permis l'émergence de la parole des habitants et plus tard la création d'une association de quartier. Le contrat de ville a également permis la mise en place et le financement d'une politique de rénovation des deux résidences du quartier dans le cadre de la politique de renouvellement urbain.

A l'expiration du premier contrat au 31 décembre 2023, l'État, par décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023, confirmait l'intégration du quartier Route de Thairy/Saint Georges dans les nouveaux contrats 2024-2030.

Ce nouveau contrat a été travaillé conjointement avec l'État et l'ensemble des partenaires, en y associant les habitants. Sa géographie a peu changé et il s'appuie désormais sur deux axes principaux :

Un axe « population » décliné en 3 thèmes :

- L'accompagnement social individuel répondant à une forte demande des habitants ;
- L'accompagnement des familles car la parentalité est un enjeu majeur ;
- L'accompagnement des jeunes surtout à travers leur scolarité.

Un axe « conditions de vie » sur des préoccupations à travailler de façon plus collective :

- La prévention santé ;
- L'emploi et la formation, surtout à destination des femmes ;
- Le cadre de vie à travers la tranquillité publique (par la prévention des trafics notamment) et l'habitat (par un travail sur les économies d'énergie notamment).

Ce nouveau contrat, annexé à la présente délibération, se veut réaliste et pragmatique. Basées sur l'expérience des techniciens et les souhaits des habitants, les actions proposées sont en lien avec les moyens du territoire et seront évolutives.

La CCG est impliquée dans ce contrat de ville, piloté par la Commune de Saint-Julien-en-Genevois. Ce quartier constitue en effet un enjeu pour le territoire, en raison non seulement de son rôle de porte d'entrée des nouveaux arrivants et du nombre d'habitants qu'il représente mais aussi de son caractère de « laboratoire ». Les expérimentations menées pourront en effet servir à d'autres Communes et sur d'autres copropriétés afin d'anticiper au mieux leur potentielle dégradation.

Ainsi, l'approbation du renouvellement du contrat de ville pour ce quartier permettra de poursuivre les actions engagées en faveur de la réduction des inégalités sur le territoire. Dans ce cadre, la CCG continuera à intervenir sur ses divers champs de compétences : en matière d'accès au droit et à l'information avec la Maison de justice et du droit (MJD), de petite enfance, de santé, de développement économique, de mobilité, d'emploi, de formation, d'environnement et d'habitat. Le lien est d'ores et déjà fait avec d'autres documents cadre pour le territoire, notamment le programme local de l'habitat (PLH), le schéma directeur petite enfance et le contrat local de santé.

*Vu le code général des collectivités territoriales ;*

*Vu la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;*

*Vu le décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains ;*

*Vu les statuts de la Collectivité ;*

*Vu le projet de territoire 2020-2026 approuvé par délibération n° 20211213\_cc\_adm114 du Conseil communautaire du 13 décembre 2021, et notamment sa fiche n° 8 renforcement des politiques en faveur de l'équilibre social du territoire et des dispositifs de soutien aux ménages des moins aisés ;*

*Vu l'avis favorable du Bureau communautaire et des commissions « Social, seniors, petite enfance », « Economie, formation, tourisme » et « Aménagement du territoire et habitat » réunies le 08 janvier 2024 ;*

*Vu le contrat de ville 2024-2030 annexé à la présente délibération ;*

## DELIBERE

**Article 1 :** approuve le contrat de ville 2024-2030 pour le quartier Saint-Georges/Route de Thairy sur la commune de Saint-Julien-en-Genevois, annexé à la présente délibération.

**Article 2 :** autorise Monsieur le Président à signer ledit contrat de ville et toutes pièces annexes.

**Article 3 : autorise** Monsieur le Président à accomplir toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOpte A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 44

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Président certifie exécutoire cette délibération

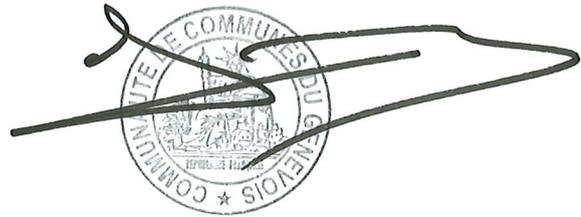
Télétransmise le 02/04/2024

Publiée électroniquement le 02/04/2024

La secrétaire de séance,  
Joëlle LAVOREL



Le Président,  
Pierre-Jean CRASTES



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.



## Mairie de Saint-Julien-en-Genevois

Direction Cohésion Sociale

# CONTRAT DE VILLE 2024 / 2030 DE LA COMMUNE DE SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS

Quartier Politique de la Ville  
Résidence Route de Thairy / Résidence Saint Georges

# Sommaire

<b>INTRODUCTION</b>	<b>3</b>
<b>A   L'IMPACT DU CONTRAT</b>	<b>4</b>
<b>B   UNE ÉVOLUTION DE LA GÉOGRAPHIE</b>	<b>5</b>
<b>C   L'ORGANISATION SUR LE TERRAIN AVEC LE DÉPLOIEMENT</b>	<b>6</b>
C.1 Gouvernance	6
C.2 Les Services	7
C.3 De l'ancien au nouveau contrat	8
<b>I / LA CONSTRUCTION DU NOUVEAU CONTRAT - PARTAGER LE CONTRAT</b>	<b>12</b>
<b>A   LES GROUPES DE TRAVAIL : UNE ELABORATION AVEC DES HABITANTS ET LES PARTENAIRES DE TERRAIN</b>	<b>12</b>
<b>B   LES ORIENTATIONS DES PARTENAIRES ET DES CITOYENS : DES ATTENTES ET DES BESOINS QUI EVOLUENT</b>	<b>12</b>
B.1 Notions de parcours	12
B.2 Les axes priorités : le choix des publics prioritaires	13
a) Femmes	
b) Jeunes	
<b>II / DEUX NOUVEAUX PILIERS</b>	<b>14</b>
<b>A   PILIER POPULATION</b>	<b>14</b>
A.1 Accompagnement Social	14
A.2 Accompagnement Famille	16
A.3 Accompagnement Jeunesse	17
<b>B   PILIER CONDITIONS DE VIE</b>	<b>20</b>
B.1 Santé	20
B.2 Emploi & Formation	21
B.3 Cadre de vie	21
a) <i>Besoin du sentiment de sécurité</i>	
b) <i>Vivre dans un habitat décent</i>	
<b>CONCLUSION</b>	<b>25</b>
<b>ANNEXES</b>	<b>25</b>

## INTRODUCTION

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine définissait, dans son article 5, les principes de détermination des Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV).

Les modalités détaillées dans un décret du 3 juillet 2014 et les quartiers définis par un décret du 30 décembre 2014, intégraient la résidence Halpades de la route de Thairy et la résidence du Saint Georges, de la commune de Saint Julien en Genevois dans la liste des quartiers prioritaires de la Ville.

La situation sociale difficile d'un quartier situé sur le territoire du Genevois était ainsi ouvertement mise en avant avec l'ambition d'améliorer la vie des habitants en développant une politique sociale de proximité orientée par un slogan, « Pas de quartiers pour l'exclusion ».

Après 6 mois de concertations partenariales, durant l'été 2015, la commune de Saint Julien en Genevois, la Communauté de Commune du Genevois et l'ensemble des acteurs institutionnels de notre territoire, signaient le premier contrat de ville. Ce contrat s'étalera sur 8 ans, pour prendre fin le 31 décembre 2023.

Entre temps, le décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 confirmait l'intégration du quartier Route de Thairy / Saint Georges dans les nouveaux contrats 2024/2030.

Sur ces 8 ans, le quartier, le territoire et les objectifs ont évolué.



## A/ L'IMPACT DU CONTRAT

(Cf en annexe : Evaluation du contrat de ville 2015/2022 et fiche présentation chiffrée du QPV)

L'entrée en politique de la ville a permis le déploiement de moyens humains de proximité, Médiatrice Sociale, Coordinatrice du Programme de Réussite Educative, qui ont favorisé une meilleure approche des habitants et la lutte contre le sentiment d'exclusion que certains pouvaient ressentir. Très rapidement, des habitants se sont emparés de l'outil « Conseil Citoyen » et participés activement à la mise en œuvre d'actions, (Jardins partagés, fête de quartiers, ...) jusqu'à créer une association spécifique, « Femmes sans Frontières ». Même si la pandémie fut, en particulier, un coup d'arrêt sérieux à cette participation citoyenne, les signes forts d'une reprise depuis l'été 2023 sont encourageants.

Par ailleurs, cette entrée en QPV à favoriser, voire accélérée, la rénovation des deux résidences, en améliorant de façon importante le cadre de vie de leurs habitants.

Enfin, le contrat a eu un impact évident sur le travail partenarial des différents services sociaux du territoire qui ont aujourd'hui une réelle pratique de collaboration, souvent au quotidien pour nombre d'entre eux.

### Un territoire en évolution permanente mais constant dans ses caractéristiques

Les particularités du territoire de la Communauté de Commune du Genevois sont fortes. L'expansion de la population d'environ 3 à 3,5 % par an semble ne pas faiblir.

Nombre d'habitants	2014	2020
Saint Julien en Genevois	13 253	15 739
CCG	41 482	48 478

(Source : chiffre Insee 2020)

La population actuelle de la commune est estimée à + de 16 000 ha et celle de la CCG a + de 49 000 ha

La richesse fiscale des habitants les place parmi les plus favorisés du territoire national.

Revenus disponibles par UC	CCG	Saint--Julien	QPV
Médiane	38 140	32 390	14 190
1 <sup>er</sup> décile	13 590	11 430	5 620
9 <sup>e</sup> décile	82 480	79 130	29 170

(Source : chiffre Insee 2020)

Cependant, on constate par ce tableau que l'écart de revenus entre les habitants est très élevé.

Cette richesse entraîne une forte migration économique d'une population extérieure qui, des CSP+ aux migrants sans papiers, vient chercher et espérer un mieux vivre financier et social.

Le quartier est toujours une des portes d'entrée principale sur le Genevois, notamment pour les plus démunis qui trouvent au sein de la Résidence privée du Saint Georges, essentiellement constituée de studios de 20 à 22m<sup>2</sup>, des logements aux coûts les plus faibles du secteur, paradoxalement pour un prix au m<sup>2</sup> plus élevé qu'ailleurs. En moyenne 30€ le m<sup>2</sup> sur le St Georges pour une moyenne de 22€ sur l'ensemble de la commune (source : Observatoire du territoire 2023).

Par ailleurs, les charges sur le St Georges peuvent être très élevées notamment pour l'eau chaude ou des coûts jusqu'à 18€ le m<sup>3</sup> ont pu être relevés. Le prix du gaz a été multiplié par 7 sur la résidence depuis le début de la guerre en Ukraine. Au-delà du prix du gaz, les fuites d'eau dues à des installations vieillissantes sur certains appartements et des pratiques peu économes aggravent la situation. A cela on peut ajouter la suroccupation des logements qui peut entraîner, lorsque la situation est connue de la CAF, la suppression des droits aux APL.

Enfin, et nous en verrons plus loin les conséquences, cette migration fait du quartier un lieu où la proportion de personnes d'origines étrangères est plus importante que sur le reste de la commune (40% pour 25% Insee 2018) et où l'indice jeunesse est très élevé.

**Une proportion de 280 habitants de – de 20 ans pour 100 de + de 60 ans : SIG Politique de la Ville.**  
En comparaison, la CCG est à 159 pour 100.

## B/ UNE ÉVOLUTION DE LA GÉOGRAPHIE DU QUARTIER

Avec ce nouveau contrat, la géographie du quartier évolue à la marge.

Le QPV est composé de deux ensemble distinct :

- La résidence Halpades (HLM) composée de 187 logements.  
Résidence construite entre les années 70 et 80, composée d'une population relativement stable.
- La résidence Saint Georges, copropriété privée, composé de 502 logements  
Essentiellement composée de T1, T1 bis d'environ 20m<sup>2</sup> ou vit une population très mobile (Le syndic estime que chaque année 20% de la population déménage) et souvent en surpeuplement. (25% des résidences du QPV sont considérées en suroccupation INSEE 2018.)

**A noter :** La commune à la fin des années 2000 s'est lancée dans une politique de préemption d'achat de certains logements de la résidence Saint Georges. A cette époque, la résidence connaissait de lourds problèmes sociaux et de sécurité (Squat, trafics, violences, ...).

Cette politique d'achat avait plusieurs objectifs :

- Pouvoir être représenté à l'assemblée des copropriétaires et participer à l'effort de reconquête de la résidence.
- Lutter contre l'insalubrité des logements et permettre leurs rénovations
- Créer un patrimoine communal privé permettant d'utiliser ces logements en logements d'urgence ou loger des personnes suivies par le CCAS de la ville.

Ce sont 39 logements qui ont pu, au fil des ans être rachetés et certains transformé en T2 voire en T3. En 2017, la commune a cédé son patrimoine à Haute Savoie Habitat et pris une délibération pour une aide financière de 10 000€ à l'opérateur HLM pour chaque nouveau logement acheté.

A ce jour, Haute Savoie Habitat est propriétaire de 59 logements.

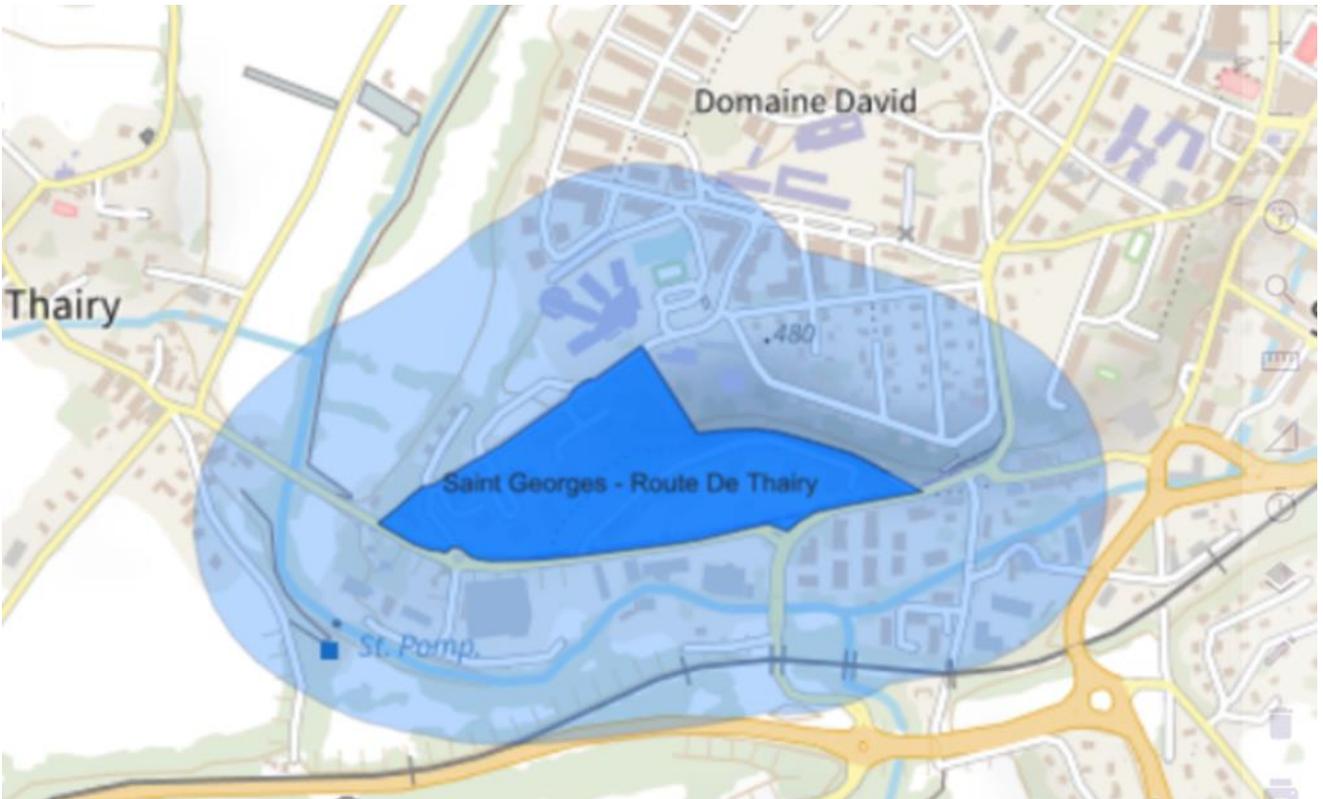
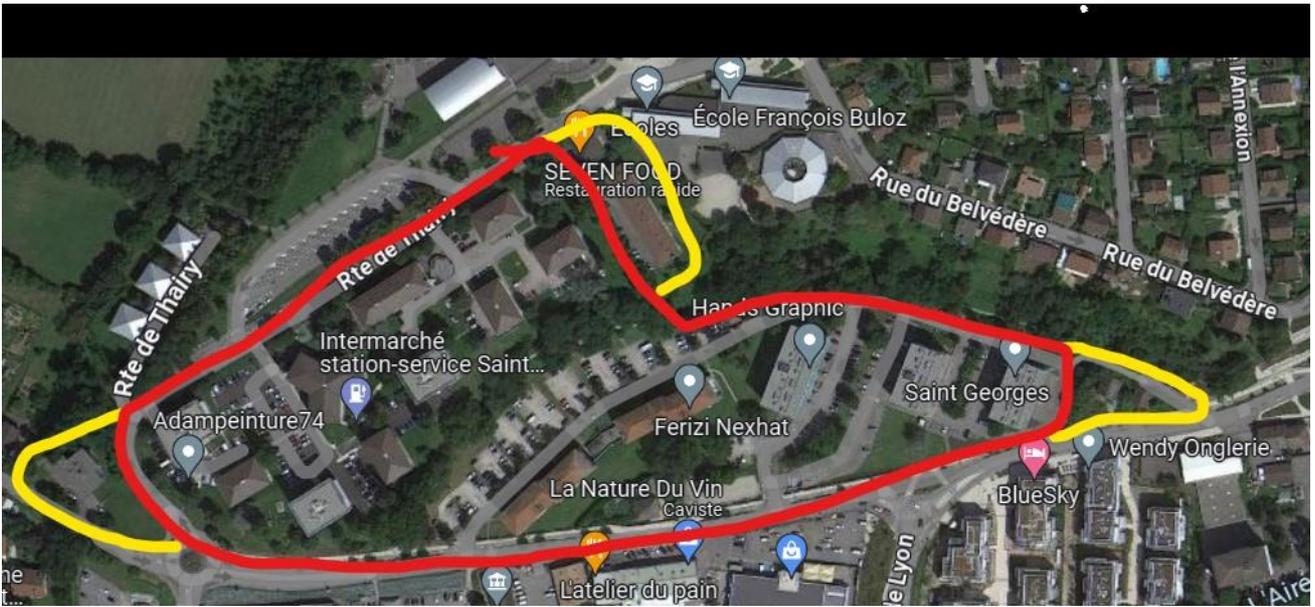
Le nouveau contrat ajoute trois zones (*en jaune sur le plan ci-dessous*) au périmètre du QPV.

Deux incluent deux immeubles à caractère social dont un est géré par Haute Savoie Habitat.

Ce dernier est composé de 16 logements avec une population très stable, 6 locataires y habitent depuis 1979.

L'autre résidence a la particularité d'être réservée aux fonctionnaires des douanes et est gérée directement par cette administration.

La troisième zone est un terrain municipal pouvant accueillir à terme une ensemble immobilier à caractère social.



La nouvelle carte du QPV avec la zone d'influence des 300 mètres.

Ce nouveau découpage offre aussi la possibilité d'atteindre les 1000 ha, (plancher pour être éligible à la Politique de la Ville). **La population du QPV est estimée à 1 100 ha.**

## L'offre sociale autour du territoire du QPV :

Le quartier est à la périphérie du Centre-Ville dans une commune à taille humaine.

Néanmoins, installé sur une butte, son versant amène plus facilement les habitants vers la zone commerciale située en face de lui que vers le centre-ville où se trouvent l'ensemble des services publics.

Les distances le séparant de ces lieux ne sont pourtant pas très importantes mais pour beaucoup d'habitants aller en centre-ville n'est pas intuitif.

- France Service : 150 m
- L'École Nelson Mandela (centre aéré) : 400m
- Le CCAS : 1000m
- Le Centre Social et le Pôle Medico/Social (Maison Intergénérationnelle de l'Enfant et de la Famille) : 1300m
- Le Tiers Lieu Jeunesse (Service Jeunesse et Mission Locale) : 1000m
- Le CMP : 850 m
- France Travail : 2000m

## C | L'ORGANISATION SUR LE TERRAIN AVEC LE DÉPLOIEMENT DE NOUVEAUX SERVICES

### C.1 - La gouvernance

La gouvernance du contrat de ville est structurée autour de deux instances institutionnelles et néanmoins opérationnelles et de trois instances participatives. Celles-ci perdureront avec le nouveau contrat.

Les deux instances institutionnelles sont :

- Un Comité de Pilotage élargi qui annuellement réunit l'ensemble des partenaires signataires et de terrain pour une évaluation des actions du Contrat et de ses objectifs.
- Le Comité Technique restreint avec la présence de l'État, de la CCG et de la commune qui détermine les actions et leur financement.

Trois instances participatives complètent cette gouvernance :

- Le Conseil Citoyen qui réunit chaque mois les habitants du quartier sans exclusive pour échanger sur les situations vécues, définir et suivre les projets collectifs. A ce titre nous avons rapidement abandonné l'idée d'un Conseil Citoyen réduit à une liste fermée de 8 membres. La taille du quartier permet d'ouvrir largement cet espace d'échange à tous les habitants qui peuvent ainsi choisir les thèmes sur lesquels ils souhaitent travailler et permettre également un renouvellement plus souple des participants.
- Les diagnostics en marchant qui permettent une discussion entre habitants, élus et techniciens, in situ, des besoins du quartier notamment sur les questions de cadre de vie et de sécurité. Ils se réunissent une fois par an, un pour la résidence Halpades, le second pour la résidence St Georges. Cette distinction est dû autant à la gestion du temps du diagnostic que pour l'étude de situation qui sont différents pour chaque site.
- L'équipe pluridisciplinaire de soutien du Programme de Réussite Éducative qui examine les situations d'enfants en difficultés plurielles, scolarisés principalement à l'École Primaire Nelson Mandela, dont les enfants du QPV relèvent et repérés par le corps enseignant ou les partenaires. Si cette instance est réservée qu'aux seuls techniciens, elle démontre tout de même la vitalité du partenariat car elle réunit sous l'égide de la Coordinatrice du PRE, l'ensemble des acteurs de la protection de l'enfance de notre territoire.

## C.2 - Les services

Les actions du contrat de ville se concentrent autour de deux services sur un lieu, la salle des Tilleuls :

- **La salle des Tilleuls** est située sur le Quartier dans un local en rdc d'accès facile et bien repérable, mis à disposition gracieusement par Halpades. Elle est organisée pour aussi bien pour accueillir des habitants en rendez-vous individuels que pour des réunions ou des actions collectives. Elle est composée principalement de deux bureaux, d'une salle d'activités, d'une salle de réunion pour 10 à 12 personnes et d'une cuisine équipée.
- **La Médiation Sociale animée par une Conseillère Économique Sociale et Familiale (1 ETP)**. Son rôle est d'accompagner les habitants dans leurs démarches sociales, de favoriser et faire vivre le réseau et l'organisation des actions collectives.
- **Le Programme de Réussite Educative animé par une Coordinatrice (0,8 ETP)**. Son rôle est de gérer le fonctionnement de l'équipe pluridisciplinaire de soutien, de faire le lien avec l'ensemble des acteurs notamment les enseignants pour la détection et l'accompagnement des enfants de 3 à 11 ans, présentant des difficultés multi factorielles (20 enfants suivis).
- **La coordination du contrat de ville** est assurée par le Directeur de la Cohésion Sociale de la commune. (0,2 ETP)

A cela, il faut ajouter des partenaires au quotidien, sans qui, aucune action ne serait possible et qui s'investissent pleinement : le Service Jeunesse de la ville, le Centre Communal d'Action Sociale, les Services Cohésion Sociale, Economie et Habitat de la CCG, la Maison des Habitants-Centre Social, la Mission Locale du Genevois, le bailleur Halpades, l'association de prévention spécialisée Passage, l'association l'Accorderie et non des moindres, l'association de quartier issue du Conseil Citoyen, Femmes sans Frontières.

### Les actions budgétées

**Pour la médiation sociale**, elles s'articulent autour de deux orientations :

- L'accompagnement social des habitants :

De septembre 2022 à août 2023 : accompagnement social individuel/familles : 124 situations (60% route de Thairy, 40% Saint Georges)

### Problématiques le plus souvent rencontrées :

- CAF : 16
  - Emploi : 16
  - Logement : 15
  - Harcèlement scolaire : 15
  - Lacunes administratives (Précarité informatique) : 13
  - Sécurité Sociale : 13
  - Violences intrafamiliales : 8
  - Endettement : 8
  - Prostitution mineure et jeune majeure : 7
- La mise en place d'actions collectives : sorties famille (3 à 4 par an), fêtes de quartier (2 par an : été et Noël), café des habitants et midi partagé (1 fois par mois chacun).

**Pour Le PRE**, l'essentiel du budget est consacré à l'accompagnement psychologique des enfants suivis en lien avec une psycho praticienne qui travaille avec la commune depuis 2016. Il peut également

prendre en charge ou avancer les fonds pour des bilans neuro-psy ou des consultations spécialisées tel que l'ergothérapie, la psychomotricité ou l'orthopédagogie.

20 enfants suivis en moyenne entre 6 et 12 ans.

**Le fonctionnement du contrat est construit sur un budget communal avec uniquement des subventions de l'Etat.**

Ville	Budget 2023	Budget 2024
Chapitre 11 (Fonctionnement)	46 100€	41 500€
Dont Médiation Sociale	26 500€	24 000€
Dont PRE	19 600€	17 500€
Chapitre 12 (RH)	110 000€	121 500€
<b>Etat</b>		
Chapitre 74 (Subventions)		
Médiation Sociale + Partenaires (AAP)	1 794€* + Montants MdH	
PRE	18 370€	

### C.3 - De l'ancien au nouveau contrat

Le contrat de 2015 s'appuyait sur trois piliers qui ont eu chacun une évolution différente :

- Un pilier social qui s'articulait autour de la notion de vivre ensemble
- Un pilier développement économique et emploi dont la priorité était les freins à l'emploi
- Un pilier cadre de vie et développement urbain qui mettait l'accent sur l'attractivité résidentielle.

La mise en œuvre du contrat et l'expérience que les équipes de terrain ont pu développer, ont démontré que certains des objectifs des piliers étaient soit erronés, soit difficile à atteindre.

Si **le pilier social** est une réussite car il a permis, comme dis précédemment, la mise en place de services de proximité et de lier des relations profondes avec les habitants, la question du vivre ensemble n'était pas correctement posée.

Le 1<sup>er</sup> contrat voyait la médiation sociale comme le moyen de créer des actions collectives à travers lesquelles les habitants pourraient se rencontrer et former communauté. Or il s'avère que la population du quartier développe depuis longtemps une solidarité qui n'avait pas besoin d'un apport extérieur pour exister. En revanche, le besoin d'accompagnement individuel ou collectif sur des questions sociales d'accès et de compréhension des droits, était fondamental. Si au début du contrat, les missions de la médiatrice se focalisaient sur le collectif, avec le renvoi vers le droit commun, notamment vers le Pôle Médico-Social, des situations individuelles, il est apparu assez vite que cette ligne était difficile à tenir car la demande était trop forte. Les missions de la médiatrice se sont modifiées et l'accompagnement individuel est devenu son activité principale. Aujourd'hui l'essentiel du travail collectif se concentre sur la question de la parentalité et l'ouverture vers l'extérieur. Le « vivre ensemble » même s'il continue à exister, à travers notamment les fêtes de quartier, n'est plus l'axe essentiel de notre travail. Cette démarche a été corroborée par les retours des ateliers de travail avec les partenaires et surtout les habitants.

**Le pilier développement économique et emploi** est celui qui a connu le moins de réussite. Certainement dû au fait que la coordination que nous aurions dû faire avec les partenaires n'a jamais

vraiment pu se mettre en place. Un manque de moyen humain n'a pas permis de dégager suffisamment de temps pour faire vivre ce pilier.

Malgré tout, des aspects positifs existent : France Travail a organisé ses services pour mettre à disposition des demandeurs d'emploi du quartier des conseillers spécifiques et surtout, la Cité des Métiers avec le soutien de la Communauté de Communes a mis en place des permanences de CitéLab destinées aux créateurs d'entreprises.

Ces permanences connaissent un succès important et des habitants ont pu, grâce à ce dispositif, être accompagné dans leur création d'entreprise.

#### Citelab 2022 :

- ▶ 100 personnes sensibilisées en ateliers collectifs
- ▶ 25 personnes accueillis en rdv individuel (62 rendez-vous réalisés)
- ▶ 7 créations d'entreprise

Grâce aux efforts conjugués du bailleur social Halpades, de la chargée de l'Habitat à la CCG, des copropriétaires du Saint Georges et du syndic de cette résidence, **le pilier cadre de vie et développement urbain** est celui dont on peut dire que la réussite est totale.

**Les rénovations**, liées essentiellement aux thermiques (toitures et façades) et aux abords pour Halpades, des deux résidences, **8 Md'€ pour la résidence Route de Thairy et 4 Md'€ pour celle du Saint Georges** ont transformé le cadre de vie du quartier. Ces rénovations ont permis, outre l'amélioration de la vie quotidienne des habitants, de donner une image positive du quartier et d'améliorer son attractivité, objectif majeur du pilier.

Alors qu'il était un des thèmes majeurs abordés par les habitants lors des Conseils Citoyens, lors des ateliers de réflexions menés pour le nouveau contrat, le cadre de vie n'a pas fait l'objet de demandes particulières si ce n'est pour la gestion des encombrants.

### Un quartier rénové avec ambition

#### Le St Georges, une majorité de petits logements locatifs privés

Le Saint Georges comprend un ensemble de 5 bâtiments, 2 copropriétés pour 502 lots. Il s'agit de petits logements (T1 -T1bis de 18 à 22 m<sup>2</sup>), dont les copropriétaires sont pour la plupart propriétaires bailleurs.

Les deux copropriétés sont composées de :

- ▶ St Georges I et II, 3 bâtiments (2-4-6 route des Vignes), construits en 1975, comprenant 298 lots d'habitation (24 propriétaires occupants et 274 lots appartenant à des propriétaires bailleurs),
- ▶ St Georges III, 2 bâtiments (10 à 16 route des Vignes), construits en 1976, comprend 204 lots d'habitation (22 propriétaires occupants et 182 lots appartenant à des propriétaires bailleurs)

Des travaux de réhabilitation thermique ambitieux, cofinancés par l'Anah en 2018 et 2019 ont permis de gagner une classe énergétique (de D à C). Ils comprenaient l'isolation thermique par l'extérieur, l'étanchéité des toitures, les menuiseries et la ventilation. Le montant total des travaux est de 2.4 M € pour le St Georges I et II et 1.7 M € pour le St Georges III.

Bouvet Cartier est le syndic historique de cette copropriété, dont il faut noter l'investissement particulier pour la réussite des travaux. Par ailleurs, la mise en œuvre d'un gardiennage, une nouvelle gestion des caves et un accès réglementé du parking avec des caméras de surveillance ont amélioré le cadre de vie.

Une convention entre la ville de Saint-Julien-en-Genevois et Haute-Savoie Habitat a permis au bailleur la reprise des logements propriétés de la ville. Une soixantaine de logements locatifs sociaux en PLS sont aujourd'hui gérés par Haute-Savoie Habitat. Le but était de pouvoir racheter des lots voisins afin d'agrandir les logements. La convention n'a pas été renouvelée à ce jour, compte-tenu des difficultés financières du modèle économique. Le bailleur est toujours le délégataire des DIA. En 2022, 29 mutations ont eu lieu pour un montant moyen par logement de 144 502 €. En 2023, 19 mutations ont eu lieu pour un montant moyen par logement de 133 921 €.

### **Route de Thairy, un parc de logements locatifs sociaux de taille moyenne à loyers modérés**

Halpades gère 216 logements, soit 6 PLAI, 210 PLUS avec un loyer moyen à 6.18 €/m<sup>2</sup> contre 6.96 €/m<sup>2</sup> en moyenne sur le territoire de la CCG.

Le parc comprend 100 T4, 23 T5, 72 T3, 20 T2 et 1 T1.

La construction s'est effectuée entre 1969 et 1974. Un bâtiment plus récent a été construit en 2012.

La ville de Saint-Julien-en-Genevois n'est plus réservataire dans les bâtiments anciens. Halpades a investi 8 millions d'euros dans une opération de réhabilitation des bâtiments et des abords avec : isolation thermique et acoustique des façades, isolation des toitures, changement des chaudières, mise en place de VMC, rénovation des salles d'eau et refonte des parkings avec un accès règlementé.

## **Conclusion**

Les travaux menés dans le cadre du 1<sup>er</sup> contrat de ville sur l'ensemble du quartier ont permis d'améliorer les résidences sur le plan thermique particulièrement et ont apporté un changement remarquable en termes esthétiques.

Toutefois, l'évaluation du 1<sup>er</sup> contrat de ville démontre la sur-représentation des familles de plus de 6 personnes ainsi que la présence d'une suroccupation importante à hauteur de 27.5 % (7% sur l'ensemble de la ville et 4 % pour la CCG), questionnant alors des potentielles situations de mal logement au sein des copropriétés, structurées en petits logements. Sur l'ensemble du quartier, le besoin de faire baisser les charges s'est exprimé.

## **Le devenir du contrat**

Les ateliers de travail avec les partenaires, les rencontres avec les habitants, ont fait émerger les nouvelles orientations du contrat de ville 2024/2030.

Le contrat doit être dirigé vers deux publics jugés prioritaires : les femmes et les jeunes, et se concentrer sur deux besoins essentiels :

- La poursuite et l'accentuation de l'accompagnement de proximité des habitants
- L'amélioration de leur environnement de vie.

## I - LA CONSTRUCTION DU NOUVEAU CONTRAT - PARTAGER LE CONTRAT

### A | LES GROUPES DE TRAVAIL (Annexe : Constitution groupes de travail)

Ce sont 6 groupes de travail avec des techniciens partenaires qui ont été formés en fonction des thèmes qui avaient émergés lors du précédent contrat et qu'il fallait soit poursuivre et renforcer, soit créer :

Social, Enfance, Sécurité, Économie/Emploi/Formation, Santé, Environnement/Cadre de Vie

A ces groupes, s'est rajouté un groupe appelé « test » qui réunissait des femmes du quartier entre 8 et 10 de façon régulière. La constitution d'un groupe fermé sur des temps prédéterminés s'avérant difficile à mettre en place, nous nous sommes appuyés sur les actions collectives proposées par la médiation sociale et sur les rendez-vous individuel, temps masqués qui permettaient de questionner les habitants sans formalisme trop lourd et qui par ailleurs permettaient, peut-être, une plus libre expression. Par ailleurs cela nous a permis d'élargir notre panel en nous adressant à des personnes qui ne fréquentaient pas le Conseil Citoyen

Pour toucher les jeunes, public volatile par excellence, nous avons opté pour des discussions informelles soit sur le quartier, soit quand ils fréquentaient l'espace jeune de la ville et ses activités.

- **Une élaboration partenariale de terrain** (annexe : *Liste partenaires participants*) : pragmatisme et proximité

Nous avons privilégié les partenaires quotidiens et de terrain. La volonté affichée étant de faire un contrat pragmatique au plus près des besoins et des moyens qui nous sont accordés.

Un consensus s'est formé autour d'un contrat simple et lisible pour lui permettre d'être réaliste et évolutif. L'expérience de l'ancien contrat a montré que ce dernier bien que très travaillé n'avait pas pris en compte les moyens existants pour son animation et d'une façon plus générale la réalité des moyens sociaux du territoire. De nombreuses fiches actions sont restées sans réponses, faute de moyens pour les exploiter.

Ces idées ont été confortées par les souhaits des habitants qui réclament avant tout de la proximité et de l'écoute, éloignés des dispositifs complexes qui réclament une ingénierie souvent lourde et chronophage pour les intervenants de terrain au détriment du contact humain.

### B | LES ORIENTATIONS DES PARTENAIRES ET DES CITOYENS : DES ATTENTES ET DES BESOINS QUI EVOLUENT

#### B.1 : La notions de parcours

Le suivi des usagers dans la durée se révèle être une méthode incontournable si l'on veut permettre une amélioration de la situation sociale des habitants qui viennent solliciter les services de la Médiatrice ou de la Coordinatrice du PRE.

Nous pensons qu'il faut imaginer le travail auprès de nos deux publics prioritaires, les femmes et les jeunes, en fonction d'un parcours qui permettrait étape après étape d'amener la personne vers une meilleure insertion sociale et ou professionnelle.

On ne peut plus travailler au coup par coup avec un usager en difficulté. Nous n'inventons rien, ce type d'approche est une évidence pour l'ensemble des travailleurs sociaux qui œuvrent dans le champ de l'insertion. Nous dirons que nous progressons dans le fonctionnement de notre politique sociale sur le quartier.

Une telle méthode requiert que l'on mette en place les actions qui permettront ce parcours.

Nous avons défini un parcours type pour les deux publics, qui est bien entendu aménageable en fonction des situations.

## B.2 : les axes priorités pour les parcours : le choix des objectifs

### a) Le parcours au féminin

Le parcours type lié aux femmes, notamment celles qui s'installent sur le quartier, se décline autour de plusieurs axes :

- L'accès aux droits : qui permet de se donner les moyens d'agir
- La garde d'enfants : qui permet de libérer et de donner du temps pour soi
- L'apprentissage du Français : qui permet de comprendre et de s'insérer
- Le soin de soi : qui permet le bien-être et la confiance
- L'approche du monde du travail : qui permet l'indépendance

### b) Le parcours Jeunes

Le parcours des jeunes est lié à celui des femmes à travers la parentalité.

Notre observation des situations que nous rencontrons au quotidien, nous démontre que les parents, très souvent, ne maîtrisent pas le fonctionnement de l'école et que les jeunes issus de ces familles, surtout quand ils connaissent des difficultés scolaires, subissent assez souvent leur orientation.

Il s'agit donc de donner les moyens aux jeunes et à ses parents de mieux comprendre le système scolaire et d'être le plus possible acteur de son orientation professionnelles en passant par :

- Un accompagnement à la scolarité dès l'entrée en école primaire pour découvrir l'univers de l'école et tout le dispositif d'aides (Péri et extra-scolaire)
- Un accompagnement à l'orientation pour les collégiens
- Un accompagnement à la formation

Cela se lie avec la politique jeunesse dont l'objectif est de donner les outils aux jeunes qui leurs permettent l'autonomie.

Ces objectifs vont se retrouver dans chaque axe développé dans les deux nouveaux piliers du contrat.

## II / DEUX NOUVEAUX PILIERS

### A | PILIER POPULATION

#### A.1 – L'accompagnement Social : des actions directes vers la population

##### Pour les habitants

##### ► Etendre et Développer le Français Langue Etrangère

Des actions sont déjà mises en place en place par la Maison des Habitant/Centre Social et une association « carrefour des cultures » regroupant des bénévoles, souvent professeurs à la retraite

- ✓ Renforcer le FLE en élargissant les niveaux proposés aux bénéficiaires.
- ✓ Proposer des premières sessions sur le quartier (attirer les personnes qui hésitent)

*Objectif convention de mission 2024/2027, Commune /Centre Social*

##### ► Renforcer les actions de l'Espace Public Numérique pour lutter contre la précarité numérique

Un EPN est implanté sur le Centre Social et un Espace France Service est disponible à proximité du quartier :

- ✓ Délocaliser sur le quartier des initiations sur téléphone portable et sur tablettes personnels ou ordinateurs pour faciliter l'accès aux sites des Services Publics et associés (banques, assurances, ...)
- ✓ Mise à disposition d'un puis deux ordinateurs, en fonction de la demande en accès libre

*Question du réseau ?*

*Objectif convention de mission 2024/2027 Commune /Centre Social*

- ✓ Accompagner les personnes non autonomes sur l'Espace France Service

*Mise en œuvre : Médiation Sociale*

##### ► Développer l'accompagnement au budget (notamment pour les factures énergie)

Demande forte des habitants : les hausses des coûts de l'énergie inquiète. Il faut en profiter pour travailler sur l'ensemble de la gestion du budget de la famille.

Une démarche en ce sens est engagée à travers des ateliers de cuisine développés par la CESF du CCAS. Ces derniers abordent le budget nourriture, ils peuvent s'élargir au budget familial.

- ✓ Mettre en place des actions collectives et des accompagnements individuels sur le budget familial.
- ✓ Mise en place d'ateliers d'économie d'énergie

*Mise en œuvre : CESF Médiation Sociale/CESF CCAS/CESF Centre Social/CESF Halpades*

##### ► Aider les parcours administratifs de santé (CPAM, Mutuelles)

De nombreux dossiers gérés par la CPAM sont en souffrance entraînant parfois des situations financières difficiles. (Retard de prise en charge de soins)

- ✓ Développer un partenariat de proximité avec la CPAM (un contact privilégié)  
L'accès aux mutuelles, pour ceux qui ne peuvent pas bénéficier de la mutuelle complémentaire solidaire, reste très compliqués. Le système n'est pas équitable a revenu

équivalent. (Prise en compte minima sociaux / prise en compte revenus fiscaux). Ils ont également d'accès droit

- ✓ Mettre en place un lien avec l'offre de mutuelle développée par la CCG pour permettre une aide administrative voire financière.

*Mise en œuvre : Médiation Sociale*

### ► Lutter contre la précarité alimentaire en réunissant les acteurs pour optimiser l'aide alimentaire

Nous avons une visibilité très moyenne sur la précarité alimentaire des habitants du quartier et la qualité de produits achetés. Il est certain qu'une solidarité interne existe (elle a fonctionné pendant la pandémie) et que les associations dont Arc en Ciel et services sociaux à travers distribution alimentaire et bons jouent leur rôle.

Cependant, une frange d'habitants pourrait être plus vulnérable, les personnes hébergées (jeunes en errance) et certains habitants du St Georges (migrants avec ou sans papier arrivés depuis moins de 6 mois (délais pour l'aide du CCAS).

- ✓ Repérer les situations potentiellement à risque (travail de terrain de la médiation en lien avec l'association de quartier)
- ✓ Réunir les acteurs pour organiser une aide alimentaire spécifique
- ✓ S'appuyer sur les deux jardins partagés pour permettre leur mise à disposition au public fragile (Suscite l'accompagnement des jardiniers)
- ✓ Action à l'éducation alimentaire

*Mise en œuvre : Médiation Sociale, CESF CCAS*

## Pour les professionnels

### ► Former les agents sociaux à l'approche interculturelle

Les professionnels rencontrent des usagers issus de cultures très différentes et avec des habitudes de vie parfois éloigné des nôtres. Ils éprouvent le besoin de mieux les connaître, pour mieux les accompagner dans leur parcours d'insertion.

- ✓ Mettre en place des formations

### ► Développer les rencontres inter professionnelles type « Table ronde sociale »

Le besoin d'échanges, de rencontres, de temps de réflexion est une demande forte des professionnels

- ✓ Organiser au moins un temps de rencontre annuel sur une demi-journée qui réunissent l'ensemble des acteurs sociaux du territoire.

### La question de la Discrimination

Pour la première fois, les femmes du quartier ont parlé discrimination. Elles sont plusieurs à dénoncer des accueils administratifs au mieux condescendants ou pire, dégradants.

Certaines ont exprimé clairement leurs hésitations voire leurs renoncements à se rendre vers des guichets ou à appeler un service. Cela a été parfois constaté par les différentes médiatrices sociales lorsqu'elles soutiennent des habitants sur des rdv téléphonique.

Elles n'ont jamais employé le terme « Racisme » mais être une femme, racisée et s'exprimant avec un français hésitant s'expose à des comportements parfois douteux d'expressions d'exaspération et de lassitude de leurs interlocuteurs.

## A.2 – L’accompagnement des Familles : le point central du contrat

L’accompagnement à la parentalité est la demande essentielle qu’elle provienne des professionnels ou des habitants.

A ce titre, **les familles monoparentales** sont un public pour lequel il est nécessaire de prioriser les accompagnements. Elles sont par essence plus vulnérables car en plus grande précarité. Même si le taux de 14% sur le QPV reste en-deçà de celui de la commune (16%), c’est une catégorie de la population pour laquelle l’action d’accompagnement à la parentalité, entre autres, est primordiale.

Accompagner la parentalité, c’est penser un parcours « Femmes » à travers la garde d’enfants, ce que les habitantes ont appelé la « solidarité écoles », le prendre soin de soi, la mobilité (permis de conduire), les formations, pour obtenir l’autonomie et la stabilité que peut procurer un revenu régulier et suffisant.

Pour ce faire plusieurs axes ont été définis :

- ✓ Déconcentrer des actions du Lieu d’Accueil Enfants Parents (LAEP) du Centre Social vers le quartier pour le faire découvrir et inciter les jeunes mamans à s’y rendre.

*Mise en œuvre Centre social, Médiation sociale*

- ✓ Poursuivre le développement d’actions collectives familles pensées et organiser avec les femmes qui fréquentent la salle.

*Mise en œuvre Médiation Sociale*

- **Mettre en place des Accompagnements Psychologiques pour les enfants et leurs familles**

On voit le bénéfice de ces accompagnements sur les enfants du PRE et parfois, quand nous avons pu le faire, sur les parents. Il est possible de les étendre à d’autres enfants ou adolescents et à leurs parents lorsque les travailleurs sociaux le jugeront utiles.

Grâce au PRE, nous avons un réseau de professionnels qui peut intervenir et qui a l’avantage de connaître le quartier et ses difficultés.

*Mise en œuvre Médiation Sociale, Coordinatrice PRE*

- **Poser une réflexion sur les modes de garde d’enfants pour les mamans en recherche d’emploi,** formation ou création d’entreprise.

Cet axe existait déjà dans le contrat précédent mais au lieu de nous focaliser exclusivement sur les crèches, il est envisagé de travailler avec des femmes du quartier qui pourraient :

- ✓ Obtenir un agrément d’Assistantes Maternelles : des habitantes dont les compétences sont reconnues, garde des enfants à domicile sans les déclarer. L’agrément, outre de les mettre en règle avec le droit et donc sécuriser l’accueil, permettrait à la fois d’augmenter le nombre officiel de places pour les 0/3 ans sur le territoire et de donner à ces femmes, la possibilité d’ouvrir des droits sociaux et à la retraite.
- ✓ Créer et organiser une garde d’enfant « solidaire ». Réservée aux enfants de plus de 3 ans en petit nombre (moins de 7), c’est un projet qui requiert une implication forte des parents. La proposition s’appuie sur l’idée que des mamans se regroupent pour garder les enfants de celle qui doit s’absenter. Elles pourraient utiliser les locaux de la médiation sociale qui sont spacieux et équipés de jeux.

*Mise en œuvre : Médiation Sociale, Service Petite Enfance de la CCG, Association du quartier, CAF*

#### ▪ **Faire découvrir aux parents l'univers de l'école :**

Le fonctionnement de l'école, le parcours scolaire, les activités périscolaire et extrascolaires, les obligations, les aides financières et administratives qu'ils pourraient recevoir, ...

- ✓ Resserrer les liens entre les acteurs professionnels du quartier et le service enfance de la commune (ex : Participation au PEDT (Projet Educatif Territorial) pour faire valoir les besoins spécifiques du quartier.
- ✓ Organiser des visites de l'Ecole de quartier
- ✓ Accompagner enfants et parents dans la découverte des activités péri et extra-scolaires
- ✓ Faire des interventions dans les temps collectifs sur le quartier pour expliquer et promouvoir l'école.
- ✓ Ouvrir une classe de toute petite section sur l'école du quartier en privilégiant les enfants du QPV
- ✓ Développer les « vacances apprenantes » et inciter les parents à y adhérer.

*Mise en œuvre : Médiation sociale, PRE, Education Nationale, Service Education*

### **A.3 – L'accompagnement Jeunesse : la nécessité**

Comme nous l'avons vu précédemment, le Quartier est très jeune avec, de plus, un mouvement migratoire important. Entre des situations scolaires compliquées notamment pour les garçons, des logements surpeuplés, une précarité sociale et parfois culturelle, les questionnements propres à toutes adolescentes et tous adolescents et un trafic de drogue visible en pied d'immeuble, les jeunes ont besoin d'accompagnement pour prendre des repères et de l'autonomie. Ils ont besoin d'écoute, de lieux d'expression et de perspectives.

Leur demande a évolué. Lors du 1<sup>er</sup> contrat, le discours des garçons tournait autour de la « Salle » sur le quartier, dédié aux jeunes, qu'ils géreraient en totale indépendance et équipée du matériel télévisuel et informatique adéquat. Les filles étaient rares et ne s'exprimaient pas.

Aujourd'hui, la demande de salle n'est pas revenue dans nos entretiens. Est-ce par lassitude ? Ou parce qu'elle existe avec le Tiers Lieu situé hors du quartier pourtant.

En revanche, ils et elles évoquent la formation et l'emploi comme première préoccupation. Les filles, souvent étudiantes en enseignement supérieur y ajoutent comme leurs aînées, la discrimination. Elles expriment clairement que le port du voile, que toutes ne portent pas, est un frein aux stages et à l'emploi, en donnant des exemples concrets. Comme sur d'autres quartiers défavorisés du territoire national, elles parlent de la difficulté d'être issue d'un quartier, femme et racisées, voire musulmanes pratiquantes.

#### ▪ **Développer les chantiers éducatifs**

Les chantiers éducatifs sont plébiscités. Portés sur le quartier par l'Association Passage, ils permettent d'avoir une activité rémunérée, d'ouvrir une possibilité pour les participants de coconstruire des projets de loisirs comme des voyages et, les professionnels le constatent, d'être fier d'un travail accompli sur le quartier qu'ils brandissent comme une preuve de leur valeur.

*Mise en œuvre : Association Passage, Médiation sociale*

#### ▪ **Aider à l'orientation scolaire des élèves notamment des collèves**

Dans la lutte contre le décrochage scolaire et l'observation de la situation des jeunes scolarisés notamment au collège, la question du manque de repères dans l'orientation après la 3<sup>e</sup> revient souvent pour ceux qui rencontrent des difficultés scolaires.

La commune ne bénéficie pas d'un PIJ et le CIO se trouve à Annemasse. Travailler en collaboration avec les collèges de secteur pour mieux accompagner et expliquer les possibilités offertes, le service jeunesse, qui reçoit de nombreux jeunes du quartier, peut le faire à travers des animations et des points écoute/information dès la 4<sup>e</sup>.

- ✓ Rencontres régulières organisées entre l'Inspection de l'Education Nationale, la Médiation Sociale, le service Jeunesse et Passage
- ✓ Repérage des situations par la Médiation Sociale et Passage avec l'Education Nationale pour une prise en charge individuelle et un lien avec les parents.
- ✓ Intervention dans les lycée et collèges a double-voix par le service jeunesse et la MLG
- ✓ Visite des entreprises apprenantes avec les jeunes du quartier
- ✓ Accompagnement des 3<sup>e</sup> dans leur recherche de stage auprès des entreprises du territoire en adéquation avec leurs souhaits.

*Mise en œuvre : Médiation Sociale, Service Jeunesse, Passage, Collèges*

▪ **Permettre la création de formations qualifiantes sur le territoire.**

Il n'existe qu'une offre limitée sur le territoire d'établissements offrant des formations professionnelles qualifiantes Certains jeunes ont du mal à se projeter et accepter des temps de trajets longs voire un internat qui peut avoir également un coup pour les familles. Ni la commune, ni la CCG n'ont la compétence pour développer des formations.

En revanche des actions sont envisageables :

- ✓ Mettre en place des temps d'information avec la MLG sur le quartier avec des groupes préalablement repérés (Information sur le Contrat d'Engagement Jeunes notamment)
- ✓ Accompagner physiquement les jeunes pour découvrir les lieux de formation
- ✓ Informer les familles sur l'obligation de formation pour le 16/17 ans
- ✓ Faire découvrir les métiers de la fonction publique pour ensuite les insérer dans nos administrations en contrat d'apprentissage (Maire est une collectivité apprenante)

*Mise en œuvre : Médiation Sociale, Service Jeunesse*

▪ **Aider à la mobilité (déplacement vers lieux de formation/d'emploi, permis de conduire, véhicules ...)**

La mobilité est une question ancienne sur le territoire. Se rendre dans certains points de l'agglomération d'Annemasse ou à Annecy est plus compliqué que de se rendre à Genève.

Nous sommes démunis face à cette question. La création d'un garage solidaire n'est pas dans nos capacités. Cependant, nous pouvons informer sur les aides aux permis de la MLG ou des aides aux financements possibles à travers le CCAS.

L'accompagnement physique par la médiatrice pour un rendez-vous ponctuel est également possible.

L'aide par un prêt pour l'achat d'un véhicule est une option à étudier dans le cadre de la réflexion sur l'évolution des aides sociales du CCAS.

*Mise en œuvre : Médiation Sociale*

▪ **Accompagner la sexualité des adolescents**

Même s'ils ne l'ont pas explicitement posé comme une priorité, les questions autour de la sexualité, du genre, du sexisme reviennent souvent dans les propos des jeunes.

Des actions sont en cours de développement qui intègrent les jeunes du quartier :

- Des actions de théâtre forum poursuivies avec des ateliers en direction des classes de 3<sup>e</sup> expérimentées en 2023 au sein du Collège Rousseau pourraient être reconduites.
- Une collaboration étroite lancée en 2024 entre le service jeunesse et l'association Adeléphi, dont l'objectif est de sensibiliser, informer et mettre en œuvre des actions autour de vie sexuelle et affective.

*Mise en œuvre : Service Jeunesse*

- **Remettre en place le sport en pied d'immeuble**

Comme pour les chantiers éducatifs, le sport en pied d'immeuble est très apprécié. Praticué sur le City Stade qui jouxte le quartier, il a existé pendant plusieurs années grâce à des conventions passées avec des clubs locaux (Football, Basket, Boxe) Le défi est de pouvoir relancer cette action que s'est arrêtée avec la pandémie et surtout la difficulté pour les clubs à trouver des encadrants disponibles en fin de journée au moment où les clubs ont leurs entraînements.

Il existe des actions plus générales en direction des jeunes de la commune. Le mercredi, une action foot en salle est animée dans un gymnase municipal pour les 11/14 et les 15/17 ans par le service Jeunesse. Une majorité des jeunes qui la fréquentent sont issus du QPV. Le centre Social met en place également des activités le mercredi. Mais le souhait est de proposer des activités proches du quartier, plus diversifiées et en fin de journée.

*Mise en œuvre : Service des sports, Service Jeunesse*

- **Découverte multi sports**

Permettre aux jeunes adolescents (10/14 ans) de découvrir des activités sportives différentes, apprendre les règles du travail collectif.

*Mise en œuvre : Centre Social*

## B | PILIER CONDITIONS DE VIE : L'AMÉLIORATION DU QUOTIDIEN

### L'évolution des besoins : du cadre de vie au cadre de soi

Avec la rénovation des deux résidences et les efforts faits en matière d'embellissement des extérieurs, le cadre de vie n'est plus dans les objectifs prioritaires des habitants. Leurs préoccupations se tournent vers les sécurités sanitaires, administratives, économique et la tranquillité publique.

#### B.1 – La Santé : un besoin que nous ne pouvons plus ignorer

Absente du 1er contrat, la santé devrait être un axe important de ce nouveau contrat.

Notre territoire subit une pénurie très importante de soignants notamment de médecins libéraux. Même si aucun chiffre ne permet de le vérifier, de nombreux habitants se trouvent sans médecins traitants (selon les estimations des professionnels de santé, il manquerait entre 6 et 8 médecins généralistes sur la commune).

Il est évident que les plus démunis, surtout les migrants arrivant sur la commune, sont les premiers touchés. Il est donc important de pouvoir au moins mener des actions de prévention dans des secteurs où les besoins sont reconnus.

Un Contrat Local Santé, piloté par la CCG, vient d'être élaboré. Il a permis entre autres de déterminer les domaines prioritaires qui nécessitaient des interventions.

- **Mise en place d'une médiation santé** (aider aux parcours de santé des habitants et développer les actions de préventions).

Pour mener à bien les actions, ci-dessous, les développer et en produire d'autres, il serait nécessaire d'avoir un technicien dédié sur ces questions. Un dossier en ce sens a été déposé par l'association Aries auprès de L'ARS pour le financement, en partenariat avec la CCG et la commune, d'un poste d'animateur santé.

- **Développer la prévention en santé mentale**

- Former les agents au 1<sup>er</sup> secours en santé mentale pour mieux connaître et orienter ces Pathologies
- Permettre un plus large accompagnement psychologique des habitants (prévention des violences intra familiale, du suicide, ...)

- **Développer la prévention des addictions**

L'association Apreto intervient sur la commune depuis 2014 avec la mise en place, grâce à un financement croisé entre l'ARS et la commune, de deux consultations jeunes consommateurs de 3h chacune.

L'objectif serait de pouvoir développer des actions de médiation et de prévention avec la collaboration du service jeunesse.

- Médiation sur le tiers jeunesse et sur le quartier
- Renforcer et rendre régulière des actions de prévention dans les établissements scolaires en lien avec les infirmières scolaires.

- **Développer la prévention des cancers**

A travers les besoins repérés par le Contrat local Santé :

- Actions de prévention sur les principaux cancers (seins, utérus, colorectal) en s'appuyant sur les temps collectifs au sein du quartier
- Action d'information au sein de la grande surface du quartier

## B.2 – L’emploi et la formation : un nouveau souffle à trouver

Le taux d’inscription des habitants à France travail est très faible (*cf en annexe document France Travail*). Il semble nécessaire de remobiliser les habitants pour qu’ils puissent ouvrir, grâce à cette inscription, leurs droits à la formation, notamment pour les femmes qui sont très peu inscrites à France Travail.

La déconcentration de formations sur le territoire du Genevois est également essentielle pour permettre aux demandeurs d’emploi de se projeter sur un parcours de formation.

Ces deux objectifs passent d’abord par une réorganisation du partenariat entre les différents acteurs de l’emploi et de la formation du territoire.

- Réunir régulièrement (1 à 2 fois par an) France Travail, la Mission Locale du Genevois, l’Etat, la CCG, la Cité des Métiers et la commune pour faire le point sur l’emploi à travers **la création d’un Comité Stratégique autour de l’emploi**.

L’action de ce Comité recouvrirait l’ensemble du territoire mais favoriserait des échanges d’informations qui permettrait un suivi plus régulier de la situation de l’emploi et de la formation sur le quartier

- **L’accompagnement à la recherche d’emploi**

Dans le lien construit avec les habitants :

- Donner la priorité à l’accès aux droits qui passe par l’inscription à France Travail.
- Accompagner, si besoin, le suivi des personnes au RSA et celui de leurs parcours de formation

*Mise en œuvre : Médiation Sociale/CCAS*

- **Développer une politique de formation sur le territoire**

Les propositions de formations se concentrent sur l’agglomération Annemassienne et très peu sur la Communauté de Commune du Genevois.

- En lien avec la Région AURA et France Travail, proposer des actions de formation de base type FLE, atelier CV, pour encourager les demandeurs d’emploi à poursuivre sur des formations plus qualifiantes à l’extérieur du territoire.
- Développer avec la collaboration des collectivités locales, les contrats aidés : Parcours Emploi Compétences, pour donner la possibilité d’un retour à l’emploi accompagner d’une formation professionnelle.

## B.3 – Le Cadre de vie : la tranquillité souhaitée

- **Le besoin du sentiment de sécurité**

Le quartier est calme et la sécurité des habitants est assurée. Les forces de l’ordre et les agents de terrain ont tout de même constaté une certaine dégradation de la situation, due essentiellement au trafic de stupéfiants.

Les habitants quant à eux oscillent entre dénonciation du point de « deal » situé au 33 de la route de Thairy (Résidence Halpades) et une « omerta » sur la situation du trafic sur le Saint Georges. Les résidences vivent en fait des situations différentes.

- **La résidence Halpades** connaît depuis de nombreuses années un point de « deal » au pied d'un immeuble situé au centre du quartier. Tenu par quelques jeunes, jusqu'à ces dernières années, il semblait assez « amateur » et lié à un commerce très localisé essentiellement entre jeunes du lycée et jeunes du quartier, pour des transactions portant sur du cannabis.

Aujourd'hui, ce trafic, selon l'expression des forces de l'ordre, s'est professionnalisé. Il semble beaucoup plus structuré avec une organisation supra certainement extérieure au quartier. Les habitants expliquent clairement y voir des jeunes qu'ils ne connaissent pas.

Les enquêtes semblent montrer qu'effectivement des jeunes extérieurs au quartier parfois même de la commune sont impliqués dans ce trafic qui s'est étendu sur un autre secteur de la commune à proximité de la gare. L'inquiétude vient de plusieurs éléments, l'intimidation des habitants qui n'existait pas auparavant, des actes de violences jusque-là inconnus comme le passage à tabacs et la séquestration d'un jeune à la suite d'une altercation entre deux bandes, la commercialisation de nouveaux produits comme la cocaïne et la litanie des incivilités lié au rassemblement, dégradations, salissures, bruits.

Enfin, ce trafic, devenu plus important, génère des revenus qui peuvent potentiellement attirer des concurrents et créer une violence plus grave.

- **La résidence Saint Georges** vit une situation différente. Si un trafic est implanté, il s'agit, selon les forces de l'ordre, d'une organisation mafieuse qui se sert de certains appartements comme lieu de stockage de produit comme l'héroïne ou de point de chute pour des complices.

Ici, pas de dénonciation directe des habitants. Les locataires du St Georges sont connus pour leur mutisme et il est souvent difficile de les intégrer dans nos actions collectives mêmes si cela évolue dans le bon sens. La nationalité kosovare de nombreux résident peut expliquer un sentiment de crainte vis-à-vis d'une mafia originaire de leur région de migration. Par ailleurs, la « qualité » de sans papier pour certains d'entre eux les poussent à la discrétion.

Les habitants qui ont participé à nos entretiens réclament finalement des choses assez basiques :

- Assurer une présence régulière des forces de l'ordre sur le quartier. L'envie est de voir les forces de l'ordre dans le quartier pas seulement pour des contrôles, des perquisitions ou des arrestations. Cela peut passer par des patrouilles régulières de la Police Municipale qui permettrait d'engager un dialogue avec les habitants
- Assurer un lien avec les jeunes. Le souhait est de voir un travailleur social sur le quartier dédié aux jeunes pour les accompagner
- Lutter contre le trafic de stupéfiants.
- Développer les actions de sécurité routière : lutter contre les Rodéos et engager des actions de prévention auprès de plus jeunes.
- Lutter contre les voitures ventouses sur le parking de la résidence. Ce qui est fait de façon régulière par une collaboration être Halpades et la Police Municipale.

## L'appel à projet de la MDELCA

Nous avons décidé de répondre à l'appel à projet proposé par la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives sur la « prévention de la participation des jeunes aux trafic de stupéfiants ».

Cet appel à projet s'appuie sur deux axes qui correspondent parfaitement à nos objectifs :

- ▶ les compétences psycho sociales des jeunes
- ▶ la parentalité.

Sans préjuger de la suite qui sera donnée à notre candidature. Cet appel à projets, outre l'accompagnement méthodologique qui nous ferait progresser dans nos compétences, permettrait à la fois de pouvoir s'attacher les compétences d'un travailleur social qui allierait la coordination du dispositif et le travail de terrain auprès des jeunes et également d'imaginer, mettre en place, ou d'accentuer des actions de soutien à la parentalité existantes ou à créer.

## Dans un quartier rénové, dépenser moins, vivre plus confortablement

- **Réduire les factures d'eau, de gaz et d'électricité des occupants, améliorer leur confort. Sensibiliser et convaincre les occupants pour adopter des gestes efficaces avec des actions individualisées et collectives.**

Les CESF accompagnent les ménages notamment dans leur gestion du budget : le poids des charges liées au logement est démontré, les aides existantes sollicitées.

Des ensembles d'outils de type mousseur, ampoules à led, chiens de porte pour limiter les courants d'air, thermomètres, bloc de prises électriques avec interrupteur...seraient remis aux habitants avec des ateliers de sensibilisation mis en œuvre par des intervenants spécialisés (type « Innovales » avec des financements à rechercher).

Le quartier développe de nombreuses animations, dans lesquelles des actions de sensibilisation particulières pourraient être mises en œuvre de manière festive. Des jeux de société spécialisés peuvent également sensibiliser aux gestes économes.

Pour les occupants des copropriétés, une incitation à prendre un rendez-vous avec un technicien habitat pour une visite à domicile permettant d'établir un diagnostic au logement et d'apporter des conseils personnalisés pourrait convaincre davantage encore de mettre en place les bons gestes économes et améliorer le confort (recherche des fuites d'eau, gestion de la température, des aérations, de l'humidité...). Ces quelques diagnostics pourraient alors, le cas échéant nourrir le diagnostic multicritère.

- **Mieux connaître les copropriétés Le Saint Georges, leurs occupants, définir et amorcer si nécessaire un projet de redressement durable**

Etablir le diagnostic multicritère et le projet de redressement le cas échéant.

Le projet de territoire et le Programme local de l'habitat prévoient pour le territoire de la CCG un « Programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés » cofinancé par l'Anah. L'objectif est de mieux connaître les copropriétés du territoire avec une étude statistique, de mener des diagnostics multicritères pour les copropriétés présentant des signes de fragilité et d'inciter les copropriétaires à mieux comprendre leurs droits et devoirs.

Le diagnostic multicritère de la copropriété porte sur toutes ses composantes notamment sur les caractéristiques sociales et économiques de la copropriété (connaître les occupants qu'ils soient propriétaires occupants, locataires ou autres...), l'état du bâti, le fonctionnement de ses instances, la sécurité, les aménagements extérieurs...Il serait important qu'une dizaine de parties privatives

puisse être diagnostiquée. En effet, si les parties communes ont pu être rénovées, les parties privatives pourraient rencontrer des désordres qu'il conviendrait de qualifier afin d'agir en conséquence.

Si nécessaire, un plan de redressement opérationnel pourra être produit. Il détaillera alors les actions à mettre en place en fonction des champs de compétences de l'ensemble des acteurs et des financements à associer. L'Anah pourrait alors dans certaines conditions accompagner financièrement la copropriété dans son projet de redressement.

➤ **Améliorer l'attractivité du quartier**

**a) Valoriser la vie du quartier :**

De nombreuses initiatives existent sur le quartier : cafés des habitants, fête du quartier, jardin partagé... Une communication plus large gagnerait à être diffusée afin de valoriser la richesse des animations. De plus, des aménagements extérieurs ciblant le développement de la biodiversité et permettant de lutter efficacement contre les îlots de chaleur pourraient être élaborés en partenariat avec les occupants afin de les sensibiliser à cette problématique et faire en sorte qu'ils soient partie prenante dans la démarche.

**b) Accueillir les demandeurs de logements locatifs sociaux**

Les candidats retenus pour l'attribution des logements locatifs sociaux pourraient bénéficier de cette communication particulière

**c) Poursuivre l'attribution des logements sociaux dans un souci de mixité sociale**

Les règles d'attribution ont évolué récemment en quartier politique de la ville. Les attributions de logements locatifs sociaux aux ménages relevant du DALO ne sont plus possibles. Il est évoqué la possibilité de déroger aux plafonds de ressources ainsi que la mise en œuvre de la nouvelle politique des loyers selon le choix des bailleurs. Une commission de coordination doit être créée pour définir les candidats disponibles.

A noter, en 2023, sur 27 attributions en quartier politique de la ville, 21 l'ont été aux ménages des 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> quartile, soit 77.78 % (75 % en 2022) pour un objectif de la convention intercommunale d'attributions à 70 %.

**d) Poursuivre la restructuration des logements au sein du St Georges**

Les copropriétés sont structurellement composées de petits logements. Le projet de Haute-Savoie Habitat de restructurer les petits logements en logements plus grands pourrait permettre d'apporter plus de diversité dans la copropriété. Il pourrait être étudié la possibilité d'un portage et de questionner notamment le développement à termes de la présence de propriétaires occupants. La stratégie à développer pourrait s'intégrer dans le volet redressement de l'étude menée dans le cadre du Programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés.

	Accompagnements		Outils	Animations	Diagnostic multicritères	Comm	Restructuration logements sociaux
	CESF	Techniciens	économies d'énergie				
Ville de St Julien	◆	◆		◆		◆	◆
CCG		◆	◆	◆	◆	◆	◆
CEE			◆	◆			
Anah		◆			◆		◆
Banque des territoires ?				?			
Haute-Savoie Habitat							◆

## CONCLUSION

Comme vous le constatez, c'est un contrat synthétique et concret que nous avons essayé de réaliser. Il colle aujourd'hui à la réalité du terrain mais nous savons avec l'expérience du 1<sup>er</sup> contrat qu'il ne faut pas figer les choses d'où le choix, peut être contestable, de ne pas rédiger de fiche actions qui souvent restent sans suite faute d'un suivi suffisant.

Ce contrat évoluera en fonction des moyens que nous pourrons obtenir, de la disponibilité des partenaires, de l'évolution des situations quotidiennes et donc de la vie du quartier.

Le 1<sup>er</sup> contrat a réalisé des avancées importantes liées au cadre de vie et au lien entre et avec les habitants. C'est sur ce dernier point qu'il faut poursuivre nos efforts car, les habitants réclament avant tout de la proximité qui se traduit par de l'écoute et du soutien.

Poursuivre nos efforts pour l'accès aux droits, donner les moyens de mieux vivre individuellement et collectivement, donnera à ce quartier et à ses habitants, le sentiment qu'ils sont pleinement inclus dans le territoire du Genevois.

## ANNEXES

- PJ 1 : Evaluation du contrat de ville 2015/2023
- PJ 2 : Les chiffres clés du territoire
- PJ 3 : Les partenaires du Contrat de Ville
- PJ 4 : Les groupes de travail
- PJ 5 : Les statistiques emploi du Quartier